

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT_QUARTIERS

Opération	01P075O007 - Evénements associatifs Divers
AP/EPCP	01P075E13 - EPFS-D-Vie associative
Crédits votés	505 870,00
Crédits disponibles avant session	127 334,00
Crédits pré-affectés sur opération	32 000,00
Crédits pré-affectés sur session	32 000,00
Crédits disponibles après session	95 334,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 01454-01	471 - CERCLE LAIQUE DIJONNAIS	3 5 RUE DES FLEURS	21000 DIJON	subvention complémentaire de fonctionnement pour l'année 2015	283 325,00	30 000,00	30 000,00	
2015 - 01455-01	549 - GREZE INNOVATION	14 RUE DE LA DEUXIEME ESCADRE	21600 LONGVIC	subvention complémentaire pour la conduite de diverses actions au cours de l'année 2015	39 000,00	2 000,00	2 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	2		Montant	32 000,00	

Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide PROJETS_QUARTIERS

Opération	01P075O004 - Le Grand Déj
AP/EPCP	01P075E13 - EPFS-D-Vie associative
Crédits votés	29 000,00
Crédits disponibles avant session	4 500,00
Crédits pré-affectés sur opération	3 000,00
Crédits pré-affectés sur session	3 000,00
Crédits disponibles après session	1 500,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 01578-01	148 - LES YEUX EN PROMENADE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE GG1	21068 DIJON CEDEX	pour l'obtention du prix de la Ville de Dijon à l'occasion de la manifestation "Le Grand Déj"	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
2015 - 01580-01	313 - ITINERAIRES SINGULIERS	7 ALLEE DE SAINT NAZAIRE	21000 DIJON	pour l'obtention du prix de la Ville de Dijon à l'occasion de la manifestation "Le Grand Déj"	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
2015 - 01581-01	338 - ACODEGE	2 RUE GAGNEREAUX	21014 DIJON CEDEX	pour l'obtention du prix de la Ville de Dijon à l'occasion de la manifestation "Le Grand Déj"	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	3		Montant	3 000,00	

Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

Opération	01P059O001 - Soutien associations secteur
AP/EPCP	01P059E02 - EPFS-D-Soutien aux association
Crédits votés	21 020,00
Crédits disponibles avant session	4 200,00
Crédits pré-affectés sur opération	4 200,00
Crédits pré-affectés sur session	4 200,00
Crédits disponibles après session	0,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 01415-01	58 - LA COMPAGNIE DES CONTES	8 ALLEE DES ERABLES	21121 AHUY	pour la présentation du spectacle "La caverne aux histoires", du 21 au 27 décembre 2015	6 800,00	4 200,00	4 200,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	4 200,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

Opération	01P060O003 - Soutien au secteur théâtre
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux association
Crédits votés	1 582 370,00
Crédits disponibles avant session	28 200,00
Crédits pré-affectés sur opération	15 000,00
Crédits pré-affectés sur session	15 000,00
Crédits disponibles après session	13 200,00

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 00272-01	110 - COMPAGNIE L ARTIFICE	75 AVENUE JEAN JAURES LA MINOTERIE	21000 DIJON	pour l'organisation du festival "Noël en scène", du 16 au 19 décembre 2015	24 483,00	15 000,00	15 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	15 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide AUTRES_SUB

Opération	01P066O003 - Soutien Ciné.et Audio.Eldorado
AP/EPCP	01P066E04 - EPFS-D-Soutien secteur arts vi
Crédits votés	116 180,00
Crédits disponibles avant session	55 180,00
Crédits pré-affectés sur opération	40 000,00
Crédits pré-affectés sur session	40 000,00
Crédits disponibles après session	15 180,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 01791-01	11917 - LUGANO CINEMA ELDORADO	21 RUE ALFRED DE MUSSET	21000 DIJON	subvention complémentaire de fonctionnement 2015 pour le cinéma d'art et d'essais "L'Eldorado"	701 665,00	40 000,00	40 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	40 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide PROJETS_RI

Opération	01P095O001 - Projets de coopé et appuis
AP/EPCP	01P095E07 - EPFS-D-Action européenne et in
Crédits votés	95 000,00
Crédits disponibles avant session	22 030,00
Crédits pré-affectés sur opération	5 150,00
Crédits pré-affectés sur session	5 150,00
Crédits disponibles après session	16 880,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 00868-01	21139 - ASSOCIATION DE COOPERATION BOURGOGNE BURKINA FASO	7 RUE DOCTEUR CHAUSSIER	21000 DIJON	pour le projet "Soutien à la scolarisation des filles dans la province de l'Oudalan au Burkina Faso"	3 941,00	1 700,00	1 500,00	
2015 - 01339-01	18293 - COLLECTIF SOLIDARITE INTERNATIONALE 21	7 RUE CHARRUE C O ARTISANS DU MONDE	21000 DIJON	pour l'organisation de la semaine de la solidarité internationale	7 768,00	3 250,00	3 250,00	
2015 - 01451-01	64 - ESN INSIDIJON	ESPLANADE ERASME MAISON DE L ETUDIANT BUREAU 108	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation d'une soirée d'accueil des étudiants internationaux à la Vapeur, le 10 octobre 2015	410,00	400,00	400,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	3		Montant	5 150,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT_JEUNESSE

Opération	01P117O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P117E35 - EPFS-D-Frais pilotage des miss
Crédits votés	375 930,00
Crédits disponibles avant session	68 414,67
Crédits pré-affectés sur opération	12 500,00
Crédits pré-affectés sur session	12 500,00
Crédits disponibles après session	55 914,67

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 00558-01	132 - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAIS DE COTE D'OR	6 RUE DU GOLF	21800 QUETIGNY	subvention de fonctionnement pour l'année 2015	165 000,00	3 500,00	3 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	3 500,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

Libellé du Type d'aide PROJETS_EDUCATIFS

Opération	01P117O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P117E35 - EPFS-D-Frais pilotage des miss
Crédits votés	375 930,00
Crédits disponibles avant session	68 414,67
Crédits pré-affectés sur opération	12 500,00
Crédits pré-affectés sur session	12 500,00
Crédits disponibles après session	55 914,67

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 01400-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation de l'Expérimentarium "Nomades" et la Nuit des Chercheurs	33 000,00	6 000,00	5 000,00	
2015 - 01449-01	4956 - PETITS PAPIERS PRODUCTIONS	2 RUE DES CORROYEURS BOITE RR5	21068 DIJON CEDEX	pour une résidence artistique à l'école élémentaire Jean-Baptiste Lallemand, du 12 octobre 2015 au 12 mars 2016	17 000,00	3 000,00	3 000,00	
2015 - 01452-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation de la 15ème International Conference ITAM, du 27 au 30 janvier 2016	9 700,00	1 000,00	1 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	3		Montant	9 000,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide PROJETS_SOCIAL

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des miss
Crédits votés	924 500,00
Crédits disponibles avant session	261 880,00
Crédits pré-affectés sur opération	9 300,00
Crédits pré-affectés sur session	9 300,00
Crédits disponibles après session	257 880,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 01208-01	508 - ASSOCIATION PROFESSION SPORT ANIMATION LOISIRS CULTURE 21	15 RUE DES RETISSEYS	21240 TALANT	pour la conduite de l'action "Accompagnement des associations dijonnaises"	13 800,00	5 000,00	4 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	4 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution des subventions sera devenue exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide INVES_SOCIAL

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E22 - EPIS-D-Frais pilotage des miss
Crédits votés	181 600,00
Crédits disponibles avant session	53 730,00
Crédits pré-affectés sur opération	13 000,00
Crédits pré-affectés sur session	13 000,00
Crédits disponibles après session	40 730,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 01265-01	221 - PETITES SOEURS DES PAUVRES MA MAISON	35 BOULEVARD DE STRASBOURG	21000 DIJON	pour le remplacement des fenêtres de l'établissement pour personnes âgées	58 863,00	13 000,00	13 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	13 000,00	

Cette aide financière sera mandatée sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées.

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des miss
Crédits votés	924 500,00
Crédits disponibles avant session	261 880,00
Crédits pré-affectés sur opération	9 300,00
Crédits pré-affectés sur session	5 300,00
Crédits disponibles après session	256 580,00

Libellé du Type d'aide FONCT_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 01280-01	11933 - SERVICE D ACTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS SASTI	48 RUE BERLIER	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2015	481 836,00	1 000,00	800,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		800,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des miss
Crédits votés	924 500,00
Crédits disponibles avant session	261 880,00
Crédits pré-affectés sur opération	9 300,00
Crédits pré-affectés sur session	5 300,00
Crédits disponibles après session	256 580,00

Libellé du Type d'aide PROJETS_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 01134-01	10115 - CROQ DIABETE	10 BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY	21079 DIJON CEDEX	pour la réalisation du projet "Dragon boat ou la force d'être ensemble"	6 579,00	500,00	500,00	
2015 - 01179-01	126 - AMICALE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS DE DIJON	1 RUE CLAUDE ATTIRET	21000 DIJON	pour l'organisation d'un bal, le 13 juillet 2015	12 500,00	2 000,00	2 000,00	
2015 - 01264-01	10113 - SANTE ORALE HANDICAP DEPENDANCE ET VULNERABILITE SOHDEV	95 BOULEVARD PINEL CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER	69678 BRON CEDEX	pour l'organisation de la manifestation "Senior Sourire 2015", du 2 au 20 novembre 2015	36 700,00	2 000,00	500,00	
2015 - 01266-01	490 - ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE DELEGATION DE COTE D OR	4 RUE DES TAMARIS	21600 LONGVIC	pour l'organisation des journées jeunesse du 11 au 13 septembre 2015, au Palais des Congrès.	4 000,00	1 500,00	1 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	4		Montant	4 500,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide INVES_SPORT

Opération	01P133O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P133E05 - EPIS-D-Soutien financier secte
Crédits votés	50 019,23
Crédits disponibles avant session	40 376,24
Crédits pré-affectés sur opération	30 000,00
Crédits pré-affectés sur session	30 000,00
Crédits disponibles après session	10 376,24

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 01424-01	502 - JEUNES DIJON FOOT 21	6 RUE DE SAVERNE	21000 DIJON	pour l'acquisition d'équipements sportifs	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		30 000,00	

Cette aide financière sera mandatée sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées.

Opération	01P133O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P133E07 - EPFS-D-Soutien financier secte
Crédits votés	2 380 200,00
Crédits disponibles avant session	255 693,99
Crédits pré-affectés sur opération	129 257,50
Crédits pré-affectés sur session	129 257,50
Crédits disponibles après session	126 436,49

Libellé du Type d'aide FONCT_SPORT

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 01379-01	59 - DIJON GYM	17 RUE LEON MAURIS PALAIS DES SPORTS	21000 DIJON	subvention complémentaire de fonctionnement destinée à financer un poste d'animateur sportif	18 041,16	18 041,16	12 000,00	
2015 - 01380-01	405 - STADE DIJONNAIS	75 ROUTE DE DIJON STADE BOURILLOT	21600 LONGVIC	subvention complémentaire de fonctionnement destinée à financer un poste d'animateur sportif	15 355,11	15 355,11	12 300,00	
2015 - 01398-01	485 - DIJON UNIVERSITE CLUB ATHLETISME	19 RUE EDGAR FAURE MAISON DES SPORTS DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	subvention complémentaire de fonctionnement destinée à financer un poste d'animateur sportif	23 489,86	23 489,86	14 400,00	
2015 - 01471-01	538 - ALLIANCE DIJON JUDO 21	17 RUE LEON MAURIS PALAIS DES SPORTS	21000 DIJON	subvention complémentaire de fonctionnement pour l'année 2015	228 500,00	30 000,00	5 000,00	

2015 - 01472-01	210 - JUDO CLUB DIJONNAIS	ALLEE MARIUS CHANTEUR SALLE OMNISPORT EPIREY	21000 DIJON	subvention complémentaire de fonctionnement 2015 (reprise des activités du Judo Centre Sociaux)	41 030,00	2 000,00	2 000,00	
2015 - 01473-01	405 - STADE DIJONNAIS	75 ROUTE DE DIJON STADE BOURILLOT	21600 LONGVIC	subvention complémentaire de fonctionnement pour l'année 2015 destinée au centre d'entraînement	87 000,00	7 000,00	5 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			6	Montant		50 700,00	

Ces aides financière seront mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

Opération	01P133O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P133E07 - EPFS-D-Soutien financier secte
Crédits votés	2 380 200,00
Crédits disponibles avant session	255 693,99
Crédits pré-affectés sur opération	129 257,50
Crédits pré-affectés sur session	129 257,50
Crédits disponibles après session	126 436,49

Libellé du Type d'aide MANIF_SPORTIVES

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 01202-01	488 - DIJON UNIVERSITE CLUB BASEBALL SOFTBALL ET CRICKET	UNIVERSITE DE BOURGOGNE MAISON DES SPORTS	21078 DIJON CEDEX	pour sa participation au championnat de baseball National 1	11 018,00	3 000,00	1 600,00	
2015 - 01226-01	210 - JUDO CLUB DIJONNAIS	ALLEE MARIUS CHANTEUR SALLE OMNISPORT EPIREY	21000 DIJON	pour l'organisation de l'open national de la Ville de Dijon le 1er novembre 2015	11 500,00	2 500,00	1 600,00	
2015 - 01338-01	264 - AM SPORTS	67 AVENUE DU DRAPEAU	21000 DIJON	pour l'organisation d'une compétition de roller acrobatique, le 29 novembre 2015	4 799,00	1 500,00	1 000,00	
2015 - 01382-01	264 - AM SPORTS	67 AVENUE DU DRAPEAU	21000 DIJON	subvention complémentaire pour l'organisation du roller marathon de Dijon, le 14 juin 2015	64 565,00	4 000,00	3 200,00	
2015 - 01383-01	264 - AM SPORTS	67 AVENUE DU DRAPEAU	21000 DIJON	pour l'organisation des championnats interzones indoor, les 12 et 13 décembre 2015	4 250,00	1 300,00	880,00	

2015 - 01383-01	264 - AM SPORTS	67 AVENUE DU DRAPEAU	21000 DIJON	pour l'organisation des championnats interzones indoor, les 12 et 13 décembre 2015	4 250,00	1 300,00	880,00	
2015 - 01401-01	25 - ALLIANCE DIJON NATATION	2 COURS DU PARC PISCINE DU CARROUSEL	21000 DIJON	pour la location de lignes d'eau du bassin olympique du Grand Dijon, du 1er janvier au 31 juillet 2015	32 302,88	32 302,88	5 151,00	
2015 - 01418-01	466 - SPRINTER CLUB OLYMPIQUE DIJONNAIS	BOULEVARD PAUL DOUMER VELODROME MUNICIPAL	21000 DIJON	pour l'organisation du cyclo-cross international de la Ville de Dijon, le 27 novembre 2016	41 000,00	8 500,00	6 800,00	
2015 - 01419-01	466 - SPRINTER CLUB OLYMPIQUE DIJONNAIS	BOULEVARD PAUL DOUMER VELODROME MUNICIPAL	21000 DIJON	pour le challenge "Souvenir Robert Sardin" et le grand prix de la Ville de Dijon de demi-fond 2016	15 000,00	3 000,00	2 380,00	
2015 - 01420-01	466 - SPRINTER CLUB OLYMPIQUE DIJONNAIS	BOULEVARD PAUL DOUMER VELODROME MUNICIPAL	21000 DIJON	pour l'organisation du critérium d'après Tour de France, le 26 juillet 2016	74 000,00	21 000,00	17 680,00	
2015 - 01421-01	466 - SPRINTER CLUB OLYMPIQUE DIJONNAIS	BOULEVARD PAUL DOUMER VELODROME MUNICIPAL	21000 DIJON	pour l'organisation du tour de Côte d'Or cycliste, du 8 au 10 juillet 2016	74 000,00	19 500,00	2 250,00	
2015 - 01422-01	466 - SPRINTER CLUB OLYMPIQUE DIJONNAIS	BOULEVARD PAUL DOUMER VELODROME MUNICIPAL	21000 DIJON	pour l'organisation de la course cycliste "Dijon-Auxonne-Dijon", le 10 avril 2016	15 500,00	1 400,00	1 160,00	
2015 - 01423-01	466 - SPRINTER CLUB OLYMPIQUE DIJONNAIS	BOULEVARD PAUL DOUMER VELODROME MUNICIPAL	21000 DIJON	pour l'organisation de la course cycliste "Châtillon-Dijon", le 27 mars 2016	15 500,00	1 400,00	1 160,00	

2015 - 01438-01	265 - DIJON TRIATHLON	29 RUE CONSTANT PIERROT CHEZ MONSIEUR YVES CHARTRAIN	21000 DIJON	pour l'organisation du triathlon international de la Ville Dijon, les 25 et 26 juin 2016	53 000,00	12 000,00	8 160,00	
2015 - 01444-01	264 - AM SPORTS	67 AVENUE DU DRAPEAU	21000 DIJON	pour l'organisation du roller marathon de Dijon, les 11 et 12 juin 2016	63 925,00	18 000,00	12 240,00	
2015 - 01445-01	49 - ASPTT DIJON	24 RUE FRANCOIS MITTERRAND CENTRE SPORTIF DU GRAND DIJON	21850 ST APOLLINAIRE	pour l'organisation du tournoi international de futsal de Dijon, les 26 et 27 mars 2016	29 000,00	6 000,00	4 080,00	
2015 - 01446-01	49 - ASPTT DIJON	24 RUE FRANCOIS MITTERRAND CENTRE SPORTIF DU GRAND DIJON	21850 ST APOLLINAIRE	pour l'organisation de son tournoi de tennis en salle, du 12 au 28 février 2016	15 830,00	4 300,00	4 080,00	
2015 - 01447-01	49 - ASPTT DIJON	24 RUE FRANCOIS MITTERRAND CENTRE SPORTIF DU GRAND DIJON	21850 ST APOLLINAIRE	pour l'organisation du tournoi de coupe du monde d'épée dames juniors de la Ville de Dijon, le 17 janvier 2016	26 645,00	7 000,00	4 080,00	
2015 - 01450-01	454 - CYCLOS RANDONNEURS DIJONNAIS	21 RUE DU GENERAL FAUCONNET	21000 DIJON	pour l'organisation de la randonnée des grands crus, le 13 septembre 2015	9 331,00	500,00	500,00	
2015 - 01464-01	237 - ALLIANCE DIJON ARC VOILE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE A7	21000 DIJON	pour l'animation estivale 2015 de la base nautique du lac Kir	556,50	556,50	556,50	
TOTAUX			Nombre de dossiers	19		Montant	78 557,50	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide AUTRES_SUB

Opération	01P035O001 - Ressources non affectées
AP/EPCP	01P035E172 - EPFS-D-Comptabilité et marchés
Crédits votés	239 850,00
Crédits disponibles avant session	237 054,00
Crédits pré-affectés sur opération	3 000,00
Crédits pré-affectés sur session	3 000,00
Crédits disponibles après session	234 054,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2015 - 01417-01	22761 - ALTERNATIBA DIJON	2 RUE DE CHANZY	21000 DIJON	pour l'organisation du village des alternatives, du 26 au 28 juin 2015	42 765,00	6 500,00	3 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		3 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la subvention relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.



CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2015,

Et d'autre part,

L'Association **La Compagnie de l'Artifice**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Philippe PIERRON, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'Association **La Compagnie de l'Artifice**, est destinée à financer l'organisation du festival « Noël en scènes », du 16 au 19 décembre 2015.

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à **quinze mille euros**.

Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association **La Compagnie de l'Artifice** s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville de Dijon comme financeur de la manifestation.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 12 000 € ;
- le solde, soit la somme de 3 000 €, dès que vous aurez transmis à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus. De plus, il vous appartiendra, le cas échéant, de tenir à la disposition des services municipaux les pièces justificatives s'y rapportant.

Fait à Dijon, le

Le Président de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals,

Jean-Philippe PIERRON

Christine MARTIN



CONVENTION
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Monsieur Jean-Claude DECOMBARD, Adjoint délégué aux Sports, dûment habilité, par délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2015,

Et, d'autre part,

L'ASSOCIATION AM SPORTS, représentée par son Président, Monsieur Lucien PEDICONE.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €,

que la Ville de Dijon souhaite étendre ce conventionnement aux associations dont le montant annuel de subvention dépasse la somme de 15 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon est destinée à l'organisation, par l'association AM Sports, en 2015 et 2016, de quatre manifestations.

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à 17 320 € et se répartit ainsi:

- 3 200 €, pour l'organisation, le 14 juin 2015, du roller marathon de Dijon (aide complémentaire);
- 1 000 €, pour l'organisation, le 29 novembre 2015, d'une compétition de roller acrobatique ;
- 880 €, pour l'organisation, les 12 et 13 décembre 2015, des championnats interzones indoor de roller ;
- 12 240 €, pour l'organisation, les 11 et 12 juin 2016, de la seizième édition du roller marathon de Dijon.

Article 3 : Conditions d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'association AM Sports s'engage à produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été attribuée, un compte de résultats précis présentant une ventilation uniforme et détaillée de ses charges financières, notamment dans chacune des six rubriques ci-dessous mentionnées :

- les frais de déplacements en compétitions, y compris les frais éventuels de restauration et d'hébergement ;
- les charges salariales de personnel, qu'il s'agisse de cadres techniques ou de personnels administratifs ;
- les salaires, primes et indemnités diverses versés aux athlètes et aux entraîneurs, y compris les frais de déplacements ;
- les frais fédéraux : achats et ristournes sur les licences aux organismes fédéraux, frais d'engagements dans les différents tournois et compétitions, frais d'arbitrage... ;
- les achats de matériel et d'équipements sportifs, à l'exclusion des dépenses d'investissement ;
- les frais administratifs : siège social (loyers, emprunts...), bureau (téléphone, timbres, papier...), déplacements en dehors des compétitions (réunions, représentations...), dépenses diverses (récompenses, réceptions, convivialité...).

Elle s'engage par ailleurs à faire figurer de façon visible le logo de la Ville de Dijon sur ses différents supports de communication et sur les tenues sportives de ses licenciés, dans un format au moins similaire à celui des logos des autres collectivités territoriales partenaires du club.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

Les subventions seront versées par mandat administratif, à hauteur de 80% dès que la présente convention sera devenue exécutoire et le solde sur présentation du bilan définitif des manifestations.

Fait à Dijon, le

Le Président de l'association,

L'Adjoint délégué aux Sports,

Lucien PEDICONE

Jean-Claude DECOMBARD



CONVENTION
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Monsieur Jean-Claude DECOMBARD, Adjoint délégué aux Sports, dûment habilité, par délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2015,

Et, d'autre part,

L'ASPTT DIJON, représentée par son Président, Monsieur Denis BERGEOT.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €,

que la Ville de Dijon souhaite étendre ce conventionnement aux associations dont le montant annuel de subvention dépasse la somme de 15 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon est destinée à permettre l'organisation, par les sections escrime, football et tennis de l'ASPTT Dijon, de trois manifestations en 2016.

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à 12 240 € et se répartit ainsi:

- 4 080 €, pour l'organisation, par la section escrime, le 17 janvier 2016, de la vingt-cinquième édition du tournoi de coupe du monde d'épée dames juniors de la Ville de Dijon ;
- 4 080 €, pour l'organisation, par la section football, les 26 et 27 mars 2016, du trente-troisième tournoi international de futsal de Dijon ;

- 4 080 €, pour l'organisation, par la section tennis, du 12 au 28 février 2016, de son tournoi national de tennis en salle.

Article 3 : Conditions d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'ASPTT Dijon s'engage à produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été attribuée, un compte de résultats précis présentant une ventilation uniforme et détaillée de ses charges financières, notamment dans chacune des six rubriques ci-dessous mentionnées :

- les frais de déplacements en compétitions, y compris les frais éventuels de restauration et d'hébergement ;
- les charges salariales de personnel, qu'il s'agisse de cadres techniques ou de personnels administratifs ;
- les salaires, primes et indemnités diverses versés aux athlètes et aux entraîneurs, y compris les frais de déplacements ;
- les frais fédéraux : achats et ristournes sur les licences aux organismes fédéraux, frais d'engagements dans les différents tournois et compétitions, frais d'arbitrage... ;
- les achats de matériel et d'équipements sportifs, à l'exclusion des dépenses d'investissement ;
- les frais administratifs : siège social (loyers, emprunts...), bureau (téléphone, timbres, papier...), déplacements en dehors des compétitions (réunions, représentations...), dépenses diverses (récompenses, réceptions, convivialité...).

Elle s'engage par ailleurs à faire figurer de façon visible le logo de la Ville de Dijon sur ses différents supports de communication et sur les tenues sportives de ses licenciés, dans un format au moins similaire à celui des logos des autres collectivités territoriales partenaires du club.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

Les subventions seront versées par mandat administratif, à hauteur de 80% dès que la présente convention sera devenue exécutoire et le solde sur présentation du bilan définitif des manifestations.

Fait à Dijon, le

Le Président de l'association,

L'Adjoint délégué aux Sports,

Denis BORGEOU

Jean-Claude DECOMBARD



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

CONVENTION
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Monsieur Jean-Claude DECOMBARD, Adjoint délégué aux Sports, dûment habilité, par délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2015,

Et, d'autre part,

L'ASSOCIATION STADE DIJONNAIS CÔTE D'OR, représentée par son Président, Monsieur Philippe VERNEY

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €,

que la Ville de Dijon souhaite étendre ce conventionnement aux associations dont le montant annuel de subvention dépasse la somme de 15 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon est destinée à apporter à l'association Stade Dijonnais Côte d'Or, deux aides complémentaires de fonctionnement pour l'année 2015, destinées d'une part, à financer un poste d'animateur sportif et, d'autre part, à financer le coût de fonctionnement du centre d'entraînement.

La subvention attribuée s'élève à 17 300 € et se répartit ainsi:

- 12 300 €, d'aide complémentaire de fonctionnement pour l'année 2015, destinée à financer un poste d'animateur sportif ;
- 5 000 €, d'aide complémentaire de fonctionnement pour l'année 2015, destinée à financer le coût de fonctionnement du centre d'entraînement.

Article 3 : Modalités de versement de la subvention

Les subventions seront versées par mandat administratif, dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

Fait à Dijon, le

Le Président de l'association,

L'Adjoint délégué aux Sports,

Philippe VERNEY

Jean-Claude DECOMBARD



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

CONVENTION
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Monsieur Jean-Claude DECOMBARD, Adjoint délégué aux Sports, dûment habilité, par délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2015,

Et, d'autre part,

Le SPRINTER CLUB OLYMPIQUE DE DIJON, représenté par son Président, Monsieur Bernard MARY.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €,

que la Ville de Dijon souhaite étendre ce conventionnement aux associations dont le montant annuel de subvention dépasse la somme de 15 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon est destinée à permettre l'organisation de manifestations sportives.

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à 31 430 € et se répartit ainsi:

- . 1 160 €, pour l'organisation, le 27 mars 2016, de la course cycliste Châtillon-Dijon;
- . 1 160 €, pour l'organisation, le 10 avril 2016, de la course cycliste Dijon-Auxonne-Dijon;
- . 2 380 €, pour l'organisation d'épreuves comptant pour le challenge interrégional sur piste Robert Sardin et du grand prix de la Ville de Dijon de demi-fond ;
- . 2 250 €, pour l'organisation, du 8 au 10 juillet 2016, du treizième tour de Côte d'Or cycliste;
- . 17 680 €, pour l'organisation, le 28 juillet 2016, du critérium cycliste d'après tour de France;
- . 6 800 €, pour l'organisation, le 27 novembre 2016, du vingt-neuvième cyclo-cross international de la Ville de Dijon.

Article 3 : Conditions d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, le Sprinter Club Olympique de Dijon s'engage à produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été attribuée, un compte de résultats précis présentant une ventilation uniforme et détaillée de ses charges financières, notamment dans chacune des six rubriques ci-dessous mentionnées :

- les frais de déplacements en compétitions, y compris les frais éventuels de restauration et d'hébergement ;
- les charges salariales de personnel, qu'il s'agisse de cadres techniques ou de personnels administratifs ;
- les salaires, primes et indemnités diverses versés aux athlètes et aux entraîneurs, y compris les frais de déplacements ;
- les frais fédéraux : achats et ristournes sur les licences aux organismes fédéraux, frais d'engagements dans les différents tournois et compétitions, frais d'arbitrage... ;
- les achats de matériel et d'équipements sportifs, à l'exclusion des dépenses d'investissement ;
- les frais administratifs : siège social (loyers, emprunts...), bureau (téléphone, timbres, papier...), déplacements en dehors des compétitions (réunions, représentations...), dépenses diverses (récompenses, réceptions, convivialité...).

Il s'engage par ailleurs à faire figurer de façon visible le logo de la Ville de Dijon sur ses différents supports de communication et sur les tenues sportives de ses licenciés, dans un format au moins similaire à celui des logos des autres collectivités territoriales partenaires du club.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention exceptionnelle sera versée par mandat administratif, à hauteur de 80% dès que la présente convention sera devenue exécutoire et le solde sur présentation du bilan définitif des manifestations.

Fait à Dijon, le

Le Président de l'association,

L'Adjoint délégué aux Sports,

Bernard MARY

Jean-Claude DECOMBARD



AVENANT N° 1
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
CONCLUE ENTRE LA VILLE DE DIJON
ET LE CENTRE REGIONAL d'INFORMATION JEUNESSE BOURGOGNE

entre

La Ville de Dijon, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération en date du 16 novembre 2015

et

le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne, représenté par son président Monsieur Gilles Bonnefoy, association régie par la loi du 1er janvier 1901, dont les statuts ont été déposés à la préfecture de Côte d'Or le 29 janvier 1976 et dont le siège est situé Maison des associations - Boîte LL1 – 2 rue des Corroyeurs à Dijon.

L'article qui suit modifie l'article correspondant de la convention N° 13-420 du 24 juin 2013.

Article 5 – MOYENS

Pour l'année 2015, le montant de la contribution s'élève à 40 500 €

Des contributions exceptionnelles pourront être attribuées par la Ville pour des actions spécifiques, ajoutées à la présente convention sous forme d'avenant.

Les autres articles restent inchangés pour la période de l'avenant.

Fait à Dijon, le

Pour la Ville de Dijon,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'adjoint délégué à la jeunesse
et à l'enseignement supérieur

Pour le Centre d'Information
Jeunesse Bourgogne,
le Président,

Hamid El Hassouni

Gilles Bonnefoy

**Avenant n° 1 à la convention de financement n° 15-271 du 24 avril 2015
entre la Ville de Dijon et la SARL Lugano pour L'ELDORADO**

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2015,

Et d'autre part,

La SARL Lugano, dont le siège social est situé 21 rue Alfred de Musset à Dijon (21), représentée par son gérant, Monsieur Matthias Chouquer, exploitant du cinéma, ci-après désignée par les termes « L'Eldorado »,

PREAMBULE

Une convention de financement a été signée le 24 avril 2015 entre la Ville de Dijon et la Sarl Lugano afin de fixer l'attribution d'une aide financière de la Ville de Dijon d'un montant de 61 000 €, destinée au fonctionnement du cinéma d'art et d'essais «L'Eldorado » pour l'année 2015.

L'avenant n°1 à la convention susvisée a pour objet de permettre le versement par la Ville de Dijon d'une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 40 000 € à «l'Eldorado » au titre de l'année 2015.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Subvention de la Ville de Dijon pour l'année 2015

La Ville de Dijon s'engage à verser, au titre de l'année 2015, à l'association «L'Eldorado » , une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 40 000 €.

Article 2 - Modalités de versement de la subvention

Cette aide financière sera mandatée dès que le présent avenant sera devenu exécutoire. Le versement sera effectué sur le compte ouvert au nom de la SARL Lugano.

Fait à Dijon, le

Pour la Sarl Lugano,
son gérant,

L'Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals

Matthias CHOUQUER

Christine MARTIN